

Ce projet doit être un projet d'intérêt général

Les objectifs étant de permettre aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux au plus proche des besoins que ce soit en ville ou dans les villages.

ON A DÉJÀ RESTAURÉ
LA GUITOUNE DU STADE ET
PEINT LES MAINS COURANTES
DU TERRAIN DE FOOT !



ET CRÉE UN
ÉCO-PÂTURAGE !!

Baldiviennes, Baldiviens, Baudaises ou Baudais,
Proposez-nous des projets pour le bien vivre ensemble,
des projets articulés autour des notions de
partage, de solidarité et de convivialité.

Vous avez une idée ?

Lancez-vous !

Règlement



www.mairie-baud.fr

Fiche projet



 ill:wap

BUDGET Participatif

2025

3^{ème} édition

PROPOSEZ VOS PROJETS AVANT LE
15 MARS



www.mairie-baud.fr

La ville lance son troisième budget participatif et vous invite à proposer vos projets pour la commune de Baud.

Le budget participatif est une démarche initiée par notre équipe municipale. Il a pour objectif de permettre aux Baldiviens de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de vos besoins et de permettre à chacun, de contribuer de façon active à l'amélioration du bien-vivre ensemble dans notre commune.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif de la commune de Baud désigne un dispositif permettant aux Baldiviens de proposer des projets citoyens qui, s'ils sont lauréats, sont financés par la municipalité, en partie ou en totalité. L'enveloppe par projet ne peut excéder 8 000€.

Qui peut déposer un projet ?

Tout Baldivien âgé de 12 ans et plus, domicilié ou ayant son siège social à Baud, qu'il soit membre d'une association, d'un collectif, représentant d'une rue, d'un quartier, d'un village... Pour les mineurs menant un projet, le soutien d'un adulte est nécessaire. Un lauréat du budget participatif ne peut être porteur de projet les deux années suivantes.

Comment participer ?

Le règlement et la fiche projet d'inscription se trouve sur le site de la mairie afin de proposer votre idée innovante. Le dossier est à déposer à la mairie ou sur le site Internet.

Qui peut voter ?

Tous les Baldiviens de plus de 12 ans dans la limite de 2 projets différents. Chaque bulletin de vote doit être renseigné intégralement pour être validé. Les votes sont possibles via notre site internet et par vote papier. Suivant le nombre de projets présentés, le comité de pilotage se réserve la possibilité de passer outre la procédure de vote et de valider les projets réalisables.

CALENDRIER DU BUDGET PARTICIPATIF



1 Proposez votre projet !

Dépôt du dossier via la fiche de projet jusqu'au [15 mars 2025](#).



2 Présélection et analyse des projets

La recevabilité et la faisabilité des projets sont étudiés par le comité de pilotage jusqu'au [5 avril 2025](#).



3 Proposition des projets

Les différents projets éligibles sont visibles sur le site Internet de la ville, vous pouvez ainsi participer à la vie locale !



4 Votez vos projets favoris

Exprimez-vous en votant sur notre site internet, application Illiwap ou déposez votre vote dans l'urne prévue à la mairie jusqu'au [6 mai 2025](#).



5 Annonce des lauréats

Annonce des projets retenus [mi-mai 2025](#).